

Cet enseignement se déroule dans l'établissement
et aussi en partenariat avec les musées et les centres d'art locaux.
L'inscription se fait en remplissant un dossier de candidature en CM2 suivi d'un entretien
avec Mme Lainé en charge des classes CHAAP au collège Léo Lagrange.
L'élève qui souhaite s'inscrire est accompagné par un responsable légal
lors de cet entretien afin d'échanger sur sa motivation.
3h par semaine en plus de ses enseignements obligatoires.
Ce parcours est à intégrer dés l'entrée en 6e et se poursuivra jusqu'en 3e.
Il permet l'épanouissement de l'élève.
Le professeur d'arts plastiques est le référent de la classe,
il accompagne l'élève dans son parcours.

Choisir la classe à horaires aménagés, c'est :

- Vivre une relation différente de l'enseignement.
 - Développer sa sensibilité et sa créativité.
- S'ouvrir à d'autres langages pour acquérir des connaissances, des notions et des techniques transférables à d'autres champs disciplinaires.
 - Acquérir une culture artistique riche, devenir autonome dans son travail.
- Pratiquer les arts plastiques avec dynamisme, expérimenter, produire dans un esprit d'atelier.
- Communiquer à l'oral et à l'écrit autour des projets artistiques produits en classe.
- Rencontrer des artistes, découvrir des expositions.

La CHAAP permet de créer les conditions de la réussite pour tous en contribuant à l'égalité des chances au plus haut niveau d'exigence.

Après la 3e, ils poursuivent en seconde générale, technologique ou professionnelle. Les arts plastiques peuvent-être choisis en enseignement optionnel en 2de.

